

Si votre branchement a fait au préalable l'objet d'une fermeture (locataire, adressez-vous à votre propriétaire) ; vous êtes susceptible d'être redevable de frais d'accès et de remise en service du branchement (Cf. Règlement de Service d'Eau Potable, disponible sur www.saint-etienne-metropole.fr, ou sur simple demande auprès du service de l'eau).

Je suis Propriétaire Locataire **Date de souscription de l'abonnement : / /.....**

PROPRIETE CONCERNEE PAR LA DEMANDE

N° et rue : Appartement n° :
 Code postal : Commune :
 Type d'assainissement Réseau public (égouts) Autres (ANC, compteur agricole ...)

COORDONNEES DE L'USAGER ENTRANT

Mme M. NOM et Prénom : Date de naissance : / /
 Lieu de naissance : Nombre de personnes dans le foyer :
 Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) : Nombre de salariés :
 N° et rue : Appartement n° :
 Nom de la résidence / du lotissement :
 Commune : Code postal :
 Téléphone fixe : Mobile :
 Email :

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE (information obligatoire si vous êtes locataire)

Mme M. NOM et Prénom :
 Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) :
 N° et rue :
 Commune : Code postal :
 Téléphone fixe : Mobile :
 Email :

COORDONNEES DE L'USAGER SORTANT (si existant)

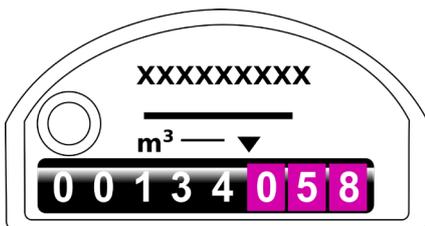
Mme M. NOM et Prénom : Date de naissance : / /
 Dénomination sociale mentionnée sur le Kbis (si professionnel) : Nombre de salariés :
 N° et rue : Appartement :
 Commune : Code postal :
 Téléphone fixe : Mobile :
 Email :

PIECES A JOINDRE

- Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) - particulier
- Copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois - professionnel

RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU (si compteur déjà existant, cf. schéma ci-dessous)

L'index du compteur d'eau relevé à la date de souscription est de : m³ d'eau
 Compteur n° (Cf. schéma ci-dessous) :



Les chiffres sur fond noir définissent la consommation qui m'est facturée (il s'agit de l'index du compteur en m³).
 Les **chiffres sur fond rouge** ne figurent pas sur ma facture. Ils m'aident à surveiller ma consommation et à détecter une fuite.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable et/ou Assainissement, disponible(s) sur simple demande ainsi que du document d'information précontractuelle joint à ma demande.

Je demande l'exécution immédiate du service pour en assurer la continuité.

Le : à
 Signature de l'abonné entrant : (précédé de la mention « **Bon pour Accord** »)

DOCUMENT D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE L-111-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION

Ne concerne que les usagers particuliers ou les entreprises comptant au plus 5 salariés

CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

En fonction de ses compétences, transférées par les communes, la Métropole a pour missions :

- **En eau potable** : l'acheminement d'eau par le prélèvement dans le milieu naturel, la potabilisation et la distribution conformément aux exigences du code de la santé publique.
- **En assainissement collectif** : la collecte, le transport et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales avant leur rejet au milieu naturel. Le service peut également comprendre l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.
- **En assainissement non collectif** : contrôler les installations d'assainissement non collectif afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.
- **Le service comprend également** les relations avec le consommateur telles que l'information, la gestion des demandes ou encore la facturation.

MODALITES DE FIXATION DU PRIX DES SERVICES

DEMANDE DE TRAVAUX (branchements, extensions...)

L'estimation financière des travaux figure dans le formulaire d'acceptation de travaux. Tout dépassement fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. A défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

DEMANDE DE TRAVAUX PONCTUELS (Interventions sur compteurs, désordres sur branchement d'assainissement ...)

Le prix est indiqué dans le formulaire de demande de travaux établi et qui sera soumis pour accord avant tout début d'exécution.

ABONNEMENT EAU

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau et/ou d'assainissement.

En cas de résiliation, se référer au paragraphe « Conditions et Modalités de Résiliation ».

FACTURE D'EAU ET/OU D'ASSAINISSEMENT

Elle se compose :

- D'une part fixe comprenant l'entretien et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs.
- D'une part variable proportionnelle à la consommation.
- Des redevances de l'Agence de l'Eau : pollution, modernisation et le cas échéant la redevance pour protection de la ressource.
- De la Taxe à la Valeur Ajoutée au taux en vigueur sur l'ensemble de ces parts et redevances.

Les tarifs de la part fixe et de la part variables sont fixés par délibération des élus de la Métropole et, le cas échéant, par les contrats de délégation conclus pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur votre commune.

Dans le cas où les services sont confiés à un délégataire privé, le tarif appliqué est revu selon les modalités conventionnement établies entre le délégataire et la Métropole.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées annuellement par les Conseils d'Administration des Agences de l'Eau Loire-Bretagne ou Méditerranée-Corse.

DELAIS D'EXECUTION DU SERVICE

INTERVENTIONS	DELAIS
Branchements	1 mois après la fin du délai de rétractation ou selon la date convenue avec l'utilisateur
Abonnement Eau	A la fin du délai de rétractation ou sous 48 heures suite à demande d'exécution anticipée
Travaux ponctuels	A la fin du délai de rétractation ou immédiat en cas d'urgence suite à demande d'exécution anticipée

INFORMATIONS GENERALES

IDENTITE

SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 avenue Grüner CS80257, 42006 SAINT-ETIENNE Cedex 1
SIREN 244 200 770 / NAF : 8411Z – Web : www.saint-etienne-metropole.fr/

GARANTIES LEGALES

Sur toute pièce ou élément physique rétrocedé à l'utilisateur consommateur, SAINT-ETIENNE METROPOLE est tenu de l'ensemble des garanties légales :

- De la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de l'acquisition, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit.
- De la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit à la METROPOLE, à l'adresse susvisée.

CONCILIATEUR

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, la Médiation de l'Eau, BP 40463, 75366 PARIS Cedex 08 peut être saisie.

CONDITIONS ET MODALITES DE RETRACTATION

Ne concerne que les usagers particuliers ou les entreprises comptant au plus 5 salariés lorsque le contrat est conclu hors établissement

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier, téléphone...), ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe le service de l'eau en lui adressant, soit le formulaire de rétractation joint à son contrat, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux...). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au(x) service(s) fournis(s) jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein de son formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution anticipée du service et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), l'acompte versé et les frais liés aux travaux lui seront intégralement remboursés.

CONDITION ET MODALITES DE RESILISATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture de solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au service de l'eau (état des lieux, acte de vente...).

Dans le cas où l'habitation reste inoccupée, la fermeture du branchement pourra être effectuée (réouverture à la charge du propriétaire) afin d'éviter toute utilisation frauduleuse de l'eau et toute détérioration du compteur.

A L'ATTENTION DE

JE SOUSIGNE(E)

Mme M. NOM et Prénom :
Adresse :
Nom de la résidence / du lotissement :
Commune : Code postal :
Pays :
N° de contrat figurant sur ma facture :

Fait usage de mon droit de rétractation portant sur le contrat établi, en date du

Portant sur la demande suivante (un seul choix possible) :

- J'emménage (souscription d'abonnement)
- Je déménage (résiliation d'abonnement ou fermeture de branchement)
- Autorisation de prélèvement (mensualisation ou prélèvement automatique à l'échéance)
- Vérification du fonctionnement de compteur (par le service de l'eau ou par un organisme indépendant accrédité)
- Demande de travaux d'Eau Potable
- Demande de travaux Assainissement (branchement et autorisation de déversement au réseau public d'Assainissement)
- Acceptation de travaux et/ou contrôle Assainissement
- Déclaration de déversement au réseau public (usager professionnel assimilable domestique)
- Vérification des installations d'Assainissement (vente d'un bien immobilier)
- Autorisation d'installation d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif
- Pose de compteur (souscription d'abonnement)
- Autre, spécifiez :

Demande effectuée (un seul choix possible) :

- Au format papier : par courrier avec Accusé de Réception
- Au format numérique (email) : le service de l'eau vous confirmera sa bonne réception

Le : à

Signature du demandeur :

(uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)